



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE

DU

LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège des enseignants-chercheurs

Mme Geneviève ALLAIN

Mme Audrey BONNEMAIZON

M. Arthur BROUILLET

Mme Anne-Françoise DE RUGY

M. Papa DIOP

M. Emmanuel DUGUET

Mme Bénédicte FAURE

Mme Marie-Claire GAZEAU

Mme Lucie GOURNAY

M. Georges GUELLAËN

Mme Colette GUILLOPÉ

M. Ivan GUILLOT

Mme Barbara LAÏK

M. Jean-Marc LEBLANC

M. Benjamin MOIGNARD

M. Abdelhamid MELLOUK

M. Didier NICOLLE

M. Yves PALAU

M. Philippe SARREMEJANE

Mme Maria Graciela VILLANUEVA

Collège des usagers*Titulaires*

M. Clément CHOussy

M. Thomas KHABOU

M. Taylan TUZLU

Suppléants

M. Rémi DURAND

Collège des personnalités extérieures

M. Damien LAMBERTON

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :Collège des enseignants-chercheurs

M. Jérôme AUTHIER (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Anne-Catherine BACHOUD (procuration donnée à M. Georges GUELLAËN)

M. Alain DESRAYAUD (procuration donnée à M. Didier NICOLLE)

M. Philippe GERMAIN (procuration donnée à Mme Barbara LAÏK)

M. Stéphane JAFFARD (procuration donnée à Mme Lucie GOURNAY)

Mme Anne LEVADE (procuration donnée à M. Georges GUELLAËN)

M. Régis MOILLERON (procuration donnée M. Colette GUILLOPÉ)

Mme Judith MONNIER (procuration donnée à Mme Audrey BONNEMAIZON)

M. Olivier MONTAGNE (procuration donnée à M. Philippe SARREMEJANE)

Mme Salah NAÏLI (procuration donnée à Mme Lucie GOURNAY)

Mme Frédérique PIGEYRE (procuration donnée à M. Benjamin MOIGNARD)

Mme Farida SEMMAK (procuration donnée à M. Didier NICOLLE)

Mme Oriane WAGNER-BALLON (procuration donnée à M. Yves PALAU)

M. Mustapha ZIDI (procuration donnée à Mme Ivan GUILLOT)

Collège des usagers*Titulaires*

Mme Lucie BLONDEAU (procuration donnée à M. Taylan TUZLU)

M. Quentin DEMAY (procuration donnée à M. Rémi DURAND)

Mme Alix GÉRAUD DE GALASSUS (procuration donnée à M. Clément CHOussy)

Mme Aïcha MECHAB (procuration donnée à M. Thomas KHABOU)

Mme Mélanie VASSELIN (procuration donnée à M. Thomas KHABOU)

Suppléants

M. Sébastien LANGET (procuration donnée à M. Clément CHOussy)

Mme Morgane MUCHEMBLED (procuration donnée à M. Rémi DURAND)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Nolwenn LE BAIL (procuration donnée à M. Philippe SARREMEJANE)

M. Patrick MOURAUD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 M. Renaud TISSIER (procuration donnée à Mme Audrey BONNEMAIZON)
 M. Frédéric TOUMAZET (procuration donnée à M. Yves PALAU)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, représentée par Mme Suzanne AKKARI
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente à la Commission de la Recherche
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur au Conseil Scientifique Santé
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie universitaire
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Invités exceptionnels

M. Christian CUESTA, Vice-président du Conseil d'Administration

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège des enseignants-chercheurs :

Mme Sylvie BASTUJI-GARIN	Mme Térésa KEANE GREIMAS
M. Laurent COUDROY DE LILLE	Mme Sabrina LARBI
Mme Marie-Hélène DELFAU-LARUE	Mme Marine MEUNIER
	M. Olivier PÉGARD
	M. Jean-François PICARD
	M. Pierre PORTERO
	Mme Nabila SEDDIKI
	M. Maria Graciela VILLANUEVA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Karine BELLANCE	M. Jean-Marc PASQUIER
Mme Valérie CORDIER	Mme Brigitte VICTOIRE
Mme Chantal CORINUS	
M. Julien FRÉMONT	
Mme Agnès GIGON	

Collège des personnalités extérieures :

M. Julien LAFOND
 Mme Marie-Pascal MARTEL

Collège des usagers :

Titulaires

Mme Agathe ALAIS	Mme Nathalie GRÉGOIRE
M. Souad AMEUR	Mme Tania IBRIS
M. Mathieu ANNE	M. Romain MARTINS
M. Nicolas CHARVIN	Mme Alexandra MERLI
M. Fabien CHEVALIER	Mme Canan UZGE
Mme Laure CHOURAQUI	
M. Sébastien FOUCHER	

Suppléants

M. Nadjib AHAMADA
M. Hervé BOURSIQUOT
Mme Naïla CHAOUCHE
M. Mateusz CHODOROWSKI
Mme Manon CUIF
M. Elie-Sacha DAHAN
M. Anthony DEVOUCOUX
Mme Sarah HADJADJ
Mme Cloé LEMAIRE

M. Khalid LOIRDIGHI
M. Borhane MALLEK
M. Junior-Arcange MONTHE TOUSSIELE
Mme Caroline NGUYEN
Mme Morgane PANIS
Mme Julia-Elisa SEPULVEDA-DIAZ
Mme Salwa SOUEID
M. Rodja YILMAZ

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie universitaire
Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
M. Pierre COURAUD, Direction du Développement
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine
Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant
Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière
M. Romain GHERARDI, Assesseur au Conseil Scientifique Biomédecine
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation
Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
Mme Élise LAMARE, Assesseure Formation continue
Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Institut d'urbanisme de Paris
M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV, Vice-présidente Humanités/Sociétés
Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
M. Emmanuel POLONOWSKI, Administrateur de l'UFR Sciences économiques et de gestion
M. Alain ROSSI, Direction des systèmes d'informations
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie universitaire
M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales
M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines
Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations internationales
M. Philippe THIARD, Vice-président Patrimoine
M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.2.	Volet spécifique du contrat d'établissement 2015-2020	6
1.1.	Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université	14
2.	QUESTIONS DIVERSES	15

La séance est ouverte à 13 heures 47, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président fait savoir que :

- Des articles issus d'une collaboration notamment entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'université Paris Diderot et le Laboratoire Interuniversitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA), sont parus dans la revue *Science*.
- La faculté de médecine a reçu une réponse favorable dans le cadre de l'appel à projets « Recherche Hospitalo-Universitaire ». Le projet est mené en association notamment avec l'université Pierre-et-Marie-Curie et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM). Il va s'étaler sur 10 ans et sera financé à hauteur de 9 M€.
- L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a reçu une lettre de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) l'informant que l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Créteil (ESPE) est accréditée, ainsi que l'ensemble des universités de l'Académie de Créteil.
- La Directrice de l'ESPE de Créteil a écrit une lettre afin d'obtenir davantage de postes, notamment pour la formation des étudiants enseignants du premier degré, compte tenu de l'augmentation très nette du nombre de ces étudiants.
- La DGESIP a accrédité une partie du projet d'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est Créteil (ESIPE). Certaines formations ont été ouvertes directement. D'autres, comme ITS (Ingénierie et technologies de la santé) et l'Institut Supérieur des Bio-Sciences (ISBS), ne sont ouvertes que partiellement mais un nouveau dossier a été déposé.
- Une « Summer School » a eu lieu. 38 étudiants, répartis entre 25 nationalités, étaient inscrits. Les étudiants et les enseignants concernés ont été très satisfaits. Le Président remercie Thomas KHABOU, vice-président Étudiants, pour sa participation à l'organisation de cette Summer School.

Mme GOURNAY fait un point sur le projet I-SITE (Initiative-Science, Innovation, Territoires, Économie) de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) Université Paris-Est (UPE). L'objectif de l'I-SITE est d'apporter des financements pour développer la politique de spécialisation des pôles, développer le rayonnement international et les innovations pédagogiques, et donner une nouvelle dimension aux écoles doctorales. La COMUE doit déposer un nouveau dossier d'ici le 22 octobre 2015, à partir des critiques qui ont été faites sur son pré-dossier. L'UPEC travaille sur ce sujet en

coordination avec les établissements membres d'UPE. La rédaction d'un document à usage interne doit se terminer d'ici le 2 octobre. Le document sera traduit en anglais.

Le Président signale que des travaux de peinture et des travaux d'électricité ont eu lieu au Centre Multidisciplinaire de Créteil (CMC) pendant l'été. L'éclairage du CMC a été élargi. Des caméras vont être installées pour dissuader les exactions et pour que leurs auteurs puissent être identifiés.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.2. Volet spécifique du contrat d'établissement 2015–2020

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA rappelle que le contrat pluriannuel d'établissement, dit « contrat de site », est prévu par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il se substitue au contrat d'établissement qui existait précédemment puisque les établissements de la COMUE UPE qui relèvent du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doivent obligatoirement contractualiser entre eux : l'UPEC, l'Université Paris–Est Marne–la–Vallée (UPEM) et la COMUE UPE. Pour les autres établissements de la COMUE, ce n'est pas obligatoire.

Le contrat de site comporte deux volets :

- Un volet commun à l'ensemble des établissements membres de la COMUE. Ce volet a déjà été présenté et validé en Conseil d'Administration. Il comporte les éléments partagés ou transférés dans le contrat de site. Par exemple, la gestion des doctorants a été retirée aux établissements de la COMUE pour être confiée à celle-ci.
- Un volet spécifique à l'UPEC et à l'UPEM, que les conseils d'administration des deux universités devront voter. Les établissements continueront à recevoir directement les ressources du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et elles se verront attribuer des emplois par l'État.

Les priorités stratégiques des deux universités pour les années à venir sont de :

- Poursuivre ensemble la consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la COMUE et contribuer à son rayonnement
- Co-construire la nouvelle université de l'Est francilien et en faire un établissement réactif, innovant et démocratique

Poursuivre ensemble la consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la COMUE et contribuer à son rayonnement

L'idée est de :

1. Faire converger les pratiques concernant l'organisation de la mission recherche des deux universités
 - Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche : harmoniser les politiques doctorales, favoriser l'interdisciplinarité, développer deux champs disciplinaires (Maths–Stic et sciences humaines et sociales, avec la création d'une maison internationale des sciences sociales et humaines).
 - Concevoir un modèle d'organisation de la recherche attractif et renforcer ces outils de pilotage : l'harmonisation du pilotage et la gestion de la recherche, un soutien à la recherche partenariale et à la valorisation, un maintien d'un taux de recrutement plus faible que la moyenne nationale.
 - Améliorer l'articulation entre recherche et formation : initier les étudiants à la démarche et à la méthodologie scientifiques dès le niveau licence, mettre les étudiants en position d'acteurs de la recherche.

2. Devenir une référence dans la formation tout au long de la vie en renforçant l'innovation pédagogique
 - Individualiser et adapter les voies de formation à un public aux attentes diversifiées, modulariser les formations, réduire et augmenter la durée d'obtention de la licence, développer la formation continue qualifiante.
 - Accompagner individuellement les étudiants pour faciliter leur réussite et leur insertion professionnelle grâce à des pratiques pédagogiques innovantes :
 - généraliser le dispositif des « 60 premiers jours »,
 - valoriser l'engagement des étudiants dans la pédagogie,
 - développer les moyens numériques.
 - Améliorer le pilotage de l'offre de formation : améliorer la démarche qualité dans les formations, généraliser l'évaluation des enseignements, structurer des réseaux d'anciens étudiants.

3. Adapter un nouveau modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions
 - Assurer un équilibre budgétaire pérenne
 - Poursuivre le développement de ressources propres

- Conforter la position de première université française dans le cadre des formations en alternance
 - Favoriser la collecte de fonds (fondations universitaires, partenariats socio-économiques, etc.)
4. Placer la vie de campus au cœur des priorités
- Dynamiser la vie universitaire :
 - faire de l'étudiant l'actrice et le partenaire de l'établissement dans l'élaboration des politiques étudiantes,
 - poursuivre la mise en place des lieux de vie conviviaux,
 - créer des espaces de travail collectifs,
 - renforcer l'offre de services et d'événements avant l'arrivée dans l'université, pendant et après,
 - mobiliser les diplômés et les anciens étudiants ce qui fait référence à ce qu'on a vu précédemment.
 - Une vie étudiante développée selon un schéma directeur partagé :
 - travailler avec les acteurs des secteurs culturels et sportifs locaux,
 - étendre aussi le dispositif RÉSUS à l'ensemble des établissements de la COMUE,
 - engager un plan de déplacement (la Région est prête à modifier des itinéraires de bus pour favoriser le déplacement des étudiants),
 - Renforcer l'urbanité des campus : la requalification des espaces publics et de leur lisibilité, le Plan de déplacement campus, la valorisation des halls, des espaces de circulation et des surfaces disponibles
5. Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international
- Les universités de l'Est francilien, acteurs incontournables du développement du territoire : former la population, répondre aux attentes en formation et en recherche des acteurs socio-économiques, développer le lien avec les acteurs du territoire (les acteurs socio-économiques et les collectivités territoriales)
 - Renforcer la lisibilité et assurer la reconnaissance internationale : préparer les étudiants à une vie professionnelle dans un monde globalisé, permettre aux enseignants et aux chercheurs de travailler dans un contexte international, développer des programmes

européens et internationaux, développer la double diplomation dans le cadre d'accords internationaux.

6. Développer une politique de ressources humaines

- Une politique RH au service de la recherche et de la formation :
 - recruter des enseignants-chercheurs en priorité dans les laboratoires stratégiques, en poursuivant le développement des laboratoires émergents,
 - assurer un soutien à la politique doctorale de l'ensemble des établissements et au titre de la COMUE,
 - modifier les modes de recrutement des enseignants-chercheurs,
 - développer les emplois d'ingénierie pédagogique.
- Une politique RH au service des missions et des carrières :
 - développer la formation des personnels,
 - poursuivre la politique de réduction de service des maîtres de conférences stagiaires pour leur permettre de se consacrer à la recherche et d'avoir moins d'heures à enseigner.

7. Développer une stratégie documentaire ambitieuse :

- Élaborer une politique documentaire commune aux deux établissements dans le cadre d'une charte documentaire et dans le cadre d'une convergence des abonnements aux ressources électroniques
- Harmoniser les pratiques d'accueil et les services proposés sur place et à distance : harmoniser les règles d'inscription et de prêt pour les usagers, faciliter les prêts de documents entre sites.
- Proposer un accès unique aux ressources documentaires

Co-construire la nouvelle université de l'Est francilien et en faire un établissement réactif, innovant et démocratique

1. Dessiner un nouveau modèle organisationnel associant la responsabilité d'initiative des acteurs et l'affirmation d'une politique d'établissement

La création de la nouvelle université, issue du rapprochement entre l'UPEC et l'UPEM, est prévue au 1^{er} janvier 2017. Cette construction se déroulera dans le cadre d'une consultation et d'une concertation avec la communauté universitaire. Elle ne sera effective qu'après des élections qui vont avoir lieu dans les deux universités actuelles, soit fin 2015, soit début 2016. Les conseils renouvelés

des deux universités voteront sur la demande de publication d'un décret qui aura lieu en juin 2016. Le modèle de gouvernance reste à construire.

L'ensemble des systèmes d'information et des outils numériques seront mis en cohérence.

Il est également prévu de développer et d'améliorer la qualité de service aux usagers et au personnel.

Une concertation aura lieu dans le cadre d'un dialogue social avec les organisations syndicales.

2. Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions des deux universités

Le Président remercie M. CUESTA pour son exposé.

Il souligne que :

- Sur le premier thème (poursuivre ensemble la consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la COMUE et contribuer à son rayonnement) les établissements membres de la COMUE ont cherché à construire un projet de manière commune et à mettre en avant un certain nombre d'actions sur lesquelles ils étaient d'accord et qui leur semblaient aller dans le bon sens pour le public étudiant et pour le personnel.
- Le projet de création de la nouvelle université de l'Est francilien est conditionné par les élections qui auront lieu à l'UPEC et à l'UPEM, sachant que les équipes de direction actuelles souhaitent ce projet.

Mme GUILLOPÉ constate que le dossier présenté aux membres du Conseil Académique prévoit une rénovation des amphithéâtres de l'UPEC en termes d'isolation thermique seulement, or elle estime qu'il faut aussi une isolation phonique et revoir l'éclairage des amphithéâtres.

De plus, elle note que l'on envisage de créer une « fondation » et elle souhaite savoir ce que l'on entend par cette expression.

Le Président explique que :

- L'UPEC a pu obtenir des fonds dans le cadre du contrat de plan État-Région. L'équipe de direction veut avoir un meilleur accueil des étudiants donc une rénovation d'un certain nombre d'amphithéâtres et la rénovation de la dalle. L'amphithéâtre marron a été démoli et le Président salue le travail qui a été effectué en lien avec la faculté des sciences et la direction du Patrimoine pour faire en sorte que, malgré la réduction du nombre de salles d'accueil des étudiants à cette date, les étudiants puissent être accueillis dans des conditions convenables.
- L'UPEC veut se développer, or les moyens de l'État ne vont pas augmenter de façon importante. Par ailleurs, le Président ne veut pas d'augmentation des frais d'inscription des

étudiants. Une fondation permettrait de trouver de l'argent. Elle permettrait à des partenaires industriels de l'UPEC de lui verser des sommes plus conséquentes qu'ils le font actuellement.

- L'UPEC a mis en œuvre cinq des six recommandations du rapport de l'EUA (Agence européenne des universités). La sixième est la création d'une fondation. L'UPEC n'en a pas créé parce que ce n'est pas simple à faire et il existe déjà un certain nombre de fondations dans le cadre de la COMUE, par exemple à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

M. MOIGNARD fait remarquer que :

- Les dotations de l'État constituent la partie la moins étayée du contrat de site. La création d'une fondation pose une vraie question en termes d'investissements et elle nécessite d'acquérir une culture pour aller chercher des fonds.
- En ce qui concerne l'amélioration de l'articulation entre la recherche et la formation, il souscrit pleinement aux mesures proposées et il estime que l'UPEC ne doit pas choisir entre formation et professionnalisation mais qu'elle doit concilier les deux. En page 6 du document, il est proposé la « mise en place d'une politique commune de reconnaissance de l'implication recherche des enseignants-chercheurs (2016) ». Il demande si cela signifie une mesure de la mobilisation des enseignants-chercheurs.

Le Président explique que :

- Il est très compliqué de définir un modèle économique mais l'UPEC l'a fait. Elle a développé un modèle qui favorise le développement de la recherche et de la formation.
- L'UPEC est particulièrement vigilante à son équilibre financier. Ses marges de manœuvre financières sont relativement limitées, ce qui explique en partie la faiblesse de cette partie du contrat de site.
- L'UPEC et l'UPEM n'ont pas d'opposition directe sur la manière dont elles vont rechercher des ressources et des moyens.

Mme GOURNAY précise, en réponse à M. MOIGNARD, que beaucoup de masters de l'UPEC ont soit des stages longs soit une alternance et laissent peu de place à la recherche. Ce problème a été soulevé dans les évaluations faites par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES). Yves PALAU et Lucie GOURNAY veulent porter ce sujet.

M. PALAU estime qu'il y a deux écueils à éviter dans l'articulation entre professionnalisation et recherche :

- Un écueil qui consiste à penser que professionnalisation et recherche sont contradictoires et qu'il faut choisir entre les deux. M. PALAU considère que la démarche intellectuelle

qu'implique la recherche est indispensable et que la recherche ne doit donc pas être réservée aux futurs chercheurs.

- L'écueil de l'empilement des masters : puisque l'on considère qu'il n'y a pas de lien entre professionnalisation et recherche, on empile les masters.

Il estime qu'une réflexion doit être menée en Commission Recherche et en Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) puis en Conseil Académique sur la manière d'articuler la professionnalisation et la recherche.

Mme GOURNAY considère que :

- Il faut réfléchir à une masse d'enseignements avec une vocation professionnalisante.
- Il existe déjà des masters professionnalisants à l'UPEC mais ils ne sont peut-être pas assez connus.

M. PALAU ajoute qu'il faut mettre de la recherche dans les licences professionnelles, mais pas de la même manière que dans d'autres formations.

Mme GOURNAY précise, toujours en réponse à M. MOIGNARD, que depuis l'année dernière l'UPEC a essayé de formaliser le processus de « RNA recherche », qui avait été sous-exploité. Une commission se réunit une fois par an. Elle correspond à la commission d'évaluation de la Commission Recherche, élargie aux directeurs de composantes. Un appel est fait pour que les porteurs de projets, de contrats ou de dossiers de valorisation fassent une demande de RNA recherche, qui équivaut à des « décharges » horaires, mais ces enveloppes sont faibles. L'idée est de continuer d'avoir un processus collégial et démocratique pour donner des « décharges » horaires et, si possible, augmenter les enveloppes.

Mme ALLAIN évoque les innovations pédagogiques. Elle demande que les projets les plus performants soient soutenus et pérennisés en étant mis dans le budget.

Le Président répond que cela implique que d'autres projets soient retirés du budget puisque celui-ci est global.

M. PALAU souligne que beaucoup de projets présentés ne sont pas innovants mais qu'ils sont intéressants. Il préconise un travail projet par projet pour voir comment ils peuvent être pérennisés autrement que par l'enveloppe destinée aux innovations pédagogiques.

Le Président admet que la situation actuelle n'est pas parfaite. Il souhaite que la réflexion se poursuive pour faire en sorte d'avoir une meilleure organisation de la pédagogie, au service des étudiants et des enseignants-chercheurs.

M. MELLOUK remercie M. CUESTA pour sa présentation, il estime que celle-ci reflète fidèlement le contrat de site.

Il se réjouit de la forte présence de l'aspect formation dans ce document, sachant que cet aspect était peu présent dans les contrats de site précédents.

Il se réjouit également de la présence d'indicateurs, qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs affichés par le contrat de site.

En revanche, il estime que les personnels BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé) ne sont pas assez mis en avant dans ce document.

Il souhaite voir comment l'investissement des enseignants, des enseignants-chercheurs et des BIATSS va être reconnu.

Il constate que le contrat de site prévoit, en termes de recrutements, de privilégier les laboratoires stratégiques de l'établissement. M. MELLOUK est gêné par cette phrase, il fait remarquer que certains laboratoires ne sont pas aujourd'hui stratégiques mais qu'ils le deviendront et qu'il faut donc aussi les soutenir.

Le Président reconnaît que le positionnement des BIATSS n'est pas particulièrement mis en avant dans le contrat de site, mais il explique qu'un travail va être effectué pour avoir une convergence entre les deux universités sur la reconnaissance du travail des BIATSS.

En ce qui concerne les enseignants-chercheurs, l'équipe de direction veut également faciliter la rédaction et la gestion des contrats de recherche afin d'améliorer la reconnaissance de ces personnels. Les primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et le RNA recherche sont aussi des moyens de reconnaissance.

Une question est de savoir comment accompagner des projets qui aujourd'hui sont des petits projets mais sur lesquels il va y avoir des développements importants et des plus-values considérables.

Il faut être attentif à trouver un équilibre entre la politique de recrutement dans les gros laboratoires et la politique de recrutement dans les petits laboratoires. Cette question est très délicate et nécessite des discussions et des négociations.

Mme GOURNAY ajoute que l'I-SITE permettra d'avoir des recrutements sur des unités de recherche qui font partie du périmètre des pôles.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de M. AUTHIER et de M. MOURAUD.
- Mme BONNEMAIZON a reçu procuration de M. TISSIER et de Mme MONNIER.

- M. BROUILLET a reçu procuration de Mme LAÏK.
- Mme GOURNAY a reçu procuration de M. JAFFARD et de Mme NAÏLI.
- M. GUELLAËN a reçu procuration de Mme LEVADE et de Mme BACHOUD.
- Mme GUILLOPÉ a reçu procuration de M. MOILLERON.
- Mme GUILLOT a reçu procuration de M. ZIDI.
- M. MOIGNARD a reçu procuration de Mme PIGEYRE.
- M. NICOLLE a reçu procuration de M. DESRAYAUD et de Mme SEMMAK.
- M. PALAU a reçu procuration de M. TOUMAZET et de Mme WAGNER-BALLON.
- M. SARREMEJANE a reçu procuration de Mme LE BAIL.
- M. CHOUSSY a reçu procuration de M. LANGLET et de Mme GÉRAUD DE GALASSUS.
- M. DURAND a reçu procuration de M. DEMAIS et de Mme MUCHEMBLED.
- M. KHABOU a reçu procuration de Mme VASSELIN et de Mme MECHAB.
- M. TUZLU a reçu procuration de Mme BLONDEAU.

Le Conseil académique a, à l'unanimité, émis un avis favorable au volet spécifique du contrat d'établissement 2015-2020.

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université

M. NICOLLE rappelle que les 25 et 26 juin 2015 les Conseils d'Administration de l'UPEC et de l'UPEM ont donné mandat pour ce projet à leurs équipes de direction respectives.

Il fait savoir que :

- Des séminaires UPEC-UPEM vont être organisés le 15 septembre pour les directeurs de composante, le 18 septembre pour les directeurs de laboratoire et le 23 septembre pour les directeurs de composante et les directeurs de laboratoire. Il s'agira de replacer la nouvelle université dans un cadre politique et stratégique et de travailler sur un certain nombre de pistes.
- À la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2015 auront lieu des séminaires de concertation très largement ouverts aux enseignants, aux enseignants-chercheurs et aux BIATSS. Ces séminaires seront organisés autour de grands champs thématiques :
 - Le 28 septembre après-midi : un séminaire sur la santé à Créteil et un autre sur l'éducation à Bonneuil-sur-Marne.

- Le 29 septembre : un séminaire sur le droit à Créteil et un autre sur les technologies à Marne-la-Vallée.
- Le 30 septembre après-midi : un séminaire sur les Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) à Marne-la-Vallée.
- Le 1^{er} octobre : un séminaire sur les sciences exactes à Créteil.
- Le 2 octobre : un séminaire économie, gestion, administration publique, affaires internationales et sciences politiques à Marne-la-Vallée.

Le Conseil Académique prend acte de ce calendrier.

2. Questions diverses

Le Président fait savoir que :

- Thierry MANDON, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, visitera la COMUE à Marne-la-Vallée le 16 septembre 2015.
- Le réseau RÉSUS est étendu aux aspects dentaires et le coût de la consultation d'un dentiste est donc inférieur à 5 € pour un étudiant.

M. CUESTA propose de tenir à présent un Conseil Académique restreint.

La séance est levée à 15 heures 08.